



La vie de ma commune



EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Ces dernières années, nombreux sont les maires qui démissionnent de leurs fonctions en raison de la complexification des procédures, de la raréfaction des moyens donnés aux communes, des intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, de l'individualisme qui vire parfois au manque de respect des biens et des personnes. Tout ceci exige du maire de la résistance et un engagement de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires au bien-être des administrés.

Malgré ces difficultés, avec mes collègues conseillers, nous faisons tout pour que la commune aille de l'avant. Nous travaillons pour moderniser et rénover les équipements municipaux, améliorer votre cadre de vie et faire progresser le vivre-ensemble.

En ce moment, nombreux sont les sujets qui mobilisent notre énergie : la réouverture d'une boucherie-charcuterie au cœur de la commune, la réhabilitation de l'ancienne « Cave du Val de Noye », la construction des équipements sportifs, l'amélioration de la sécurité routière dans la commune et, d'une façon générale, toutes les améliorations qui pourront rendre votre ville plus agréable. Sur ce dernier point, je suis très heureux d'annoncer officiellement que notre commune bénéficiera au cours du 1^{er} semestre 2024, de la **couverture complète par la fibre optique**. Nous travaillons à la prochaine mise en place de l'information qui permettra de répondre à vos questions, de vous guider dans les étapes du raccordement et d'échanger avec les fournisseurs d'accès internet présents sur le territoire.

En mon nom et au nom du conseil municipal, je vous souhaite une très belle année 2024 et vous adresse tous nos vœux de bonheur!

Le Maire

Pierre DURAND



Au sommaire :

Pages 2 à 11 :

Budget de la commune

Page 12:

Bilan de l'éco-navette
 Travaux de marquage au sol

Page 13 :

La zone bleue est active
 Faciliter l'accès à l'hôtel de ville
 Circulation restreinte sur le chemin de desserte de la ZAC

Page 14 :

Comblement des cavités
 Busage du Plan d'eau
 Collecte des sapins de Noël

Page 15 :

La gestion différenciée des espaces verts de la commune

Page 16 :

Hauts-de-France propres !

Page 17 :

L'arrivée de la fibre à Ailly-sur-Noye !

Page 18 :

Retour en images sur quelques événements culturels de 2023

Page 19 :

Dans le rétro en 1903

Page 20 :

A venir en 2024
 Les semaines du livre Picard à Ailly-sur-Noye

Pages 21 et 22 :

Programme culturel du 1er trimestre 2024

Page 22 :

Du côté de la bibliothèque en 2024...

Pages 23 à 26 :

Retour sur une année riche en événements

Pages 27 et 28 :

Etat Civil



LES FINANCES DE LA COMMUNE

Comme je l'indiquais dans la lettre d'information municipale de décembre 2022, la situation financière de la commune est toujours fragile en raison d'une augmentation des charges supérieure à celle des recettes.

Les résultats de l'année 2022 présentés ci-dessous confirment cette fragilité et la nécessité de gérer la commune avec beaucoup de rigueur.

Nos priorités sont donc de préserver les équilibres financiers fondamentaux afin de nous permettre de mener une politique d'investissement dynamique et de maîtriser la fiscalité locale pour les ménages.

En effet, malgré le contexte défavorable, le conseil municipal a approuvé le 10 mai le budget 2023, équilibré sans augmentation des taux communaux des impôts locaux comme nous nous y sommes engagés sur la durée du mandat, et en continuant d'investir pour l'avenir, tout en maintenant et développant les services à la population.



Pierre DURAND, Maire

BILANS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE)

Le compte administratif retrace l'exécution des opérations budgétaires et comptables relatives à l'exercice 2022 et présente le résultat de l'année. Il est établi par le Maire et a été approuvé par les conseillers municipaux lors de la séance ordinaire du 15 mars 2023.

L'exécution du budget 2022 de la commune d'Ailly-sur-Noye, se traduit par la réalisation d'un montant de dépenses de 3 043 709,08 €, dont 2 099 378,00 € en fonctionnement et 944 331,08 € en investissement.

Le montant des recettes, pour l'année 2022, atteint 3 080 893,02 € dont 2 404 939,75 € en fonctionnement et 675 953,27 € en investissement.

Le résultat de l'exercice 2022 se présente de la façon suivante :

| Balance 2022 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT 2022 |
|---|----------------|----------------|---------------------|
| Résultat 2022 de la section de fonctionnement (1) | 2 099 378,00 € | 2 404 939,75 € | 305 561,75 € |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | | 293 255,49 € | 293 255,49 € |
| Résultat de clôture (3) | | | 598 817,24 € |
| Résultat 2022 de la section d'investissement (2) | 944 331,08 € | 675 953,27 € | -268 377,81 € |
| 001 - Solde d'exécution reporté | 137 587,05 € | | -137 587,05 € |
| Solde des restes à réaliser en investissement | 882 368,98 € | 851 403,35 € | -30 965,63 € |
| Résultat de clôture en investissement (4) | | | -436 930,49 € |
| Résultat net de l'exercice (1 + 2) | 3 043 709,08 € | 3 080 893,02 € | 37 183,94 € |
| RESULTAT NET GLOBAL DE CLOTURE (3) + (4) | | | 161 886,75 € |



Il faut noter que ce résultat ne reprend que les restes à réaliser qui ont été votés le 21 décembre 2022, pour lesquels la commune dispose des justificatifs. En conséquence, deux recettes arrivées en janvier 2023 n'ont pas pu être inscrites dans les restes à réaliser (la subvention attribuée par la Région pour la réfection de l'église de Merville pour un montant de 105 098 € et l'emprunt de 180 000€ destiné à financer l'acquisition du terrain en vue de l'installation du complexe tennistique), soit un total de 285 098 € de recettes à inscrire au budget primitif 2023 et non en restes à réaliser 2022, ce qui ampute d'autant le résultat net global.

BUDGET ANNEXE (PLAN D'EAU)

Malgré le déficit d'investissement de **143 805,85 €** constaté à l'issue de l'exercice comptable 2021, la balance 2022 du budget annexe du plan d'eau présente pour la première fois depuis plusieurs années, un excédent qui sera reporté au budget 2023 en recettes de fonctionnement pour un montant de 39 239,71 (39 656,77 €- 417,06€).

| Balance 2022 | DEPENSES | RECETTES | RESULTAT 2022 |
|---|----------------------|--------------|----------------------|
| Résultat 2022 de la section de fonctionnement (1) | 45 630,19 € | 85 286,96 € | 39 656,77 € |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | | | |
| Résultat de clôture (3) | | | 39 656,77 € |
| Résultat 2022 de la section d'investissement (2) | 94 036,70 € | 229 257,52 € | 135 220,82 € |
| 001 - Solde d'exécution reporté | -143 805,85 € | | -143 805,85 € |
| Solde des restes à réaliser en investissement | 126 520,12 € | 134 688,09 € | 8 167,97 € |
| Résultat de clôture en investissement (4) | | | |
| Résultat net de l'exercice (1 + 2) | 139 666,89 € | 314 544,48 € | 174 877,59 € |
| RESULTAT NET GLOBAL DE CLOTURE (3) + (4) | | | 39 239,71 € |

**Le résultat net global consolidé de l'exercice 2022 est donc de
201 126,46 €**

| | |
|--|---------------------|
| RESULTAT NET GLOBAL DE LA COMMUNE | 161 886,75 € |
| RESULTAT NET GLOBAL DU PLAN D'EAU | 39 239,71 € |
| RESULTAT NET GLOBAL | 201 126,46 € |

Nous le constatons, les communes, comme les ménages, vivent des années très compliquées.

Après le COVID en 2020 et 2021, et la guerre en Ukraine, nous avons constaté le début d'une forte inflation avec, notamment, l'explosion des prix de l'énergie qui impacte le budget municipal de manière très importante.

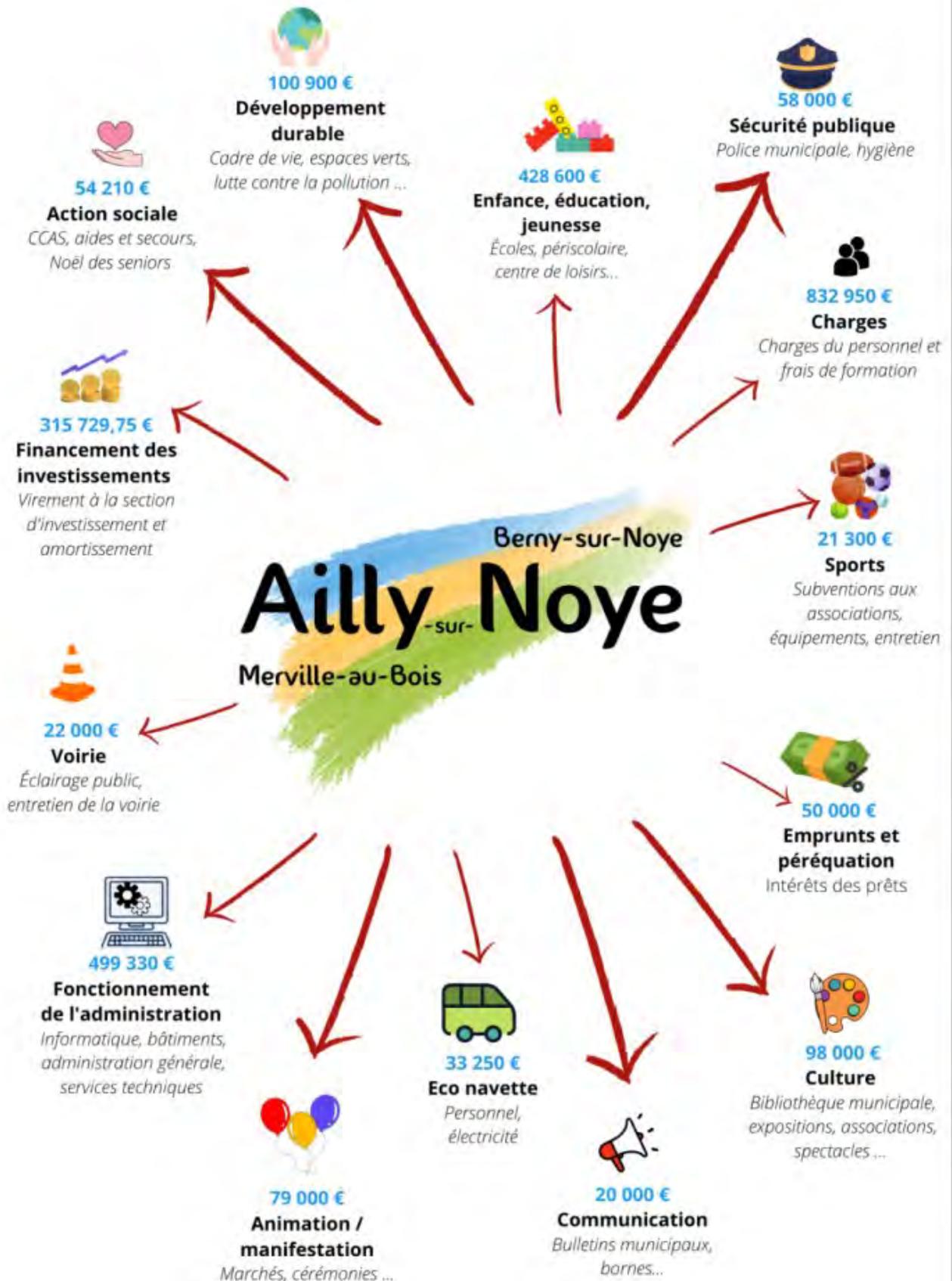
Malgré ces difficultés, nous avons réussi à produire un budget de bonne tenue avec des investissements très dynamiques à hauteur de 1 826 699 €.



BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget de fonctionnement consolidé 2023 (commune+ CCAS+Plan d'eau)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT





Le budget primitif 2023 reprend les résultats de l'exercice 2022, tels que votés lors de la séance du 15 mars dernier, et prévoit les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la commune en recettes et en dépenses pour l'exercice 2023.

Il s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement à 2 514 869,75 €,
- En section d'investissement à 4 107 589,41 €.

Les charges de fonctionnement de l'administration augmentent de 26 %, passant de 394 914€ à 499 330€. Cette forte hausse est largement due à l'inflation (+ 5% en 2022 et + 7,5 sur 2023) ainsi qu'à l'amélioration et au développement des services rendus par la commune.

Notre politique en faveur du développement durable impacte également nos dépenses (+100 500€), ainsi que nos actions en faveur des sports (+22 170€), de la culture (+28 885€), de l'autofinancement des investissements (+28 281€).

Ces dépenses supplémentaires ont été rendues possible grâce à la maîtrise des charges de personnel (-49 745 €) et à la stabilité des dépenses prévues pour le paiement des intérêts des prêts et des dépenses de l'action sociale.

Structure des dépenses de fonctionnement :

Le comparatif de la répartition des dépenses de fonctionnement avec celles de la moyenne des communes appartenant à la même strate démographique qu'Ailly au niveau Départemental, Régional et National, montre que nous maîtrisons le niveau de nos charges générales (achat de petit matériel, entretien et réparation, énergie, assurances). Nos charges de personnel sont largement inférieures à celles des communes du Département (-31%) de la Région et au niveau national (-53%), mais cela est dû au fait qu'une partie des agents de la commune a été mutée il y a plusieurs années au Syndicat Intercommunal du Temps de l'Enfant (SITE). C'est la même raison qui explique que nos charges de gestion courante sont fortement supérieures à celles de la moyenne des communes puisque nous versons une forte participation au SITE.

| 2022 | Montant en € par habitant pour la strate de référence | | | |
|--|---|-------------|------------|------------|
| | Commune | Département | Région | National |
| <i>En €/habitant</i> | | | | |
| Charges générales | 194 | 211 | 230 | 372 |
| Charges de personnel | 236 | 339 | 354 | 501 |
| Charges de gestion courante | 209 | 100 | 102 | 222 |
| Charges réelles financières | 15 | 14 | 12 | 25 |
| Charges réelles exceptionnelles | 0 | 1 | 6 | 6 |

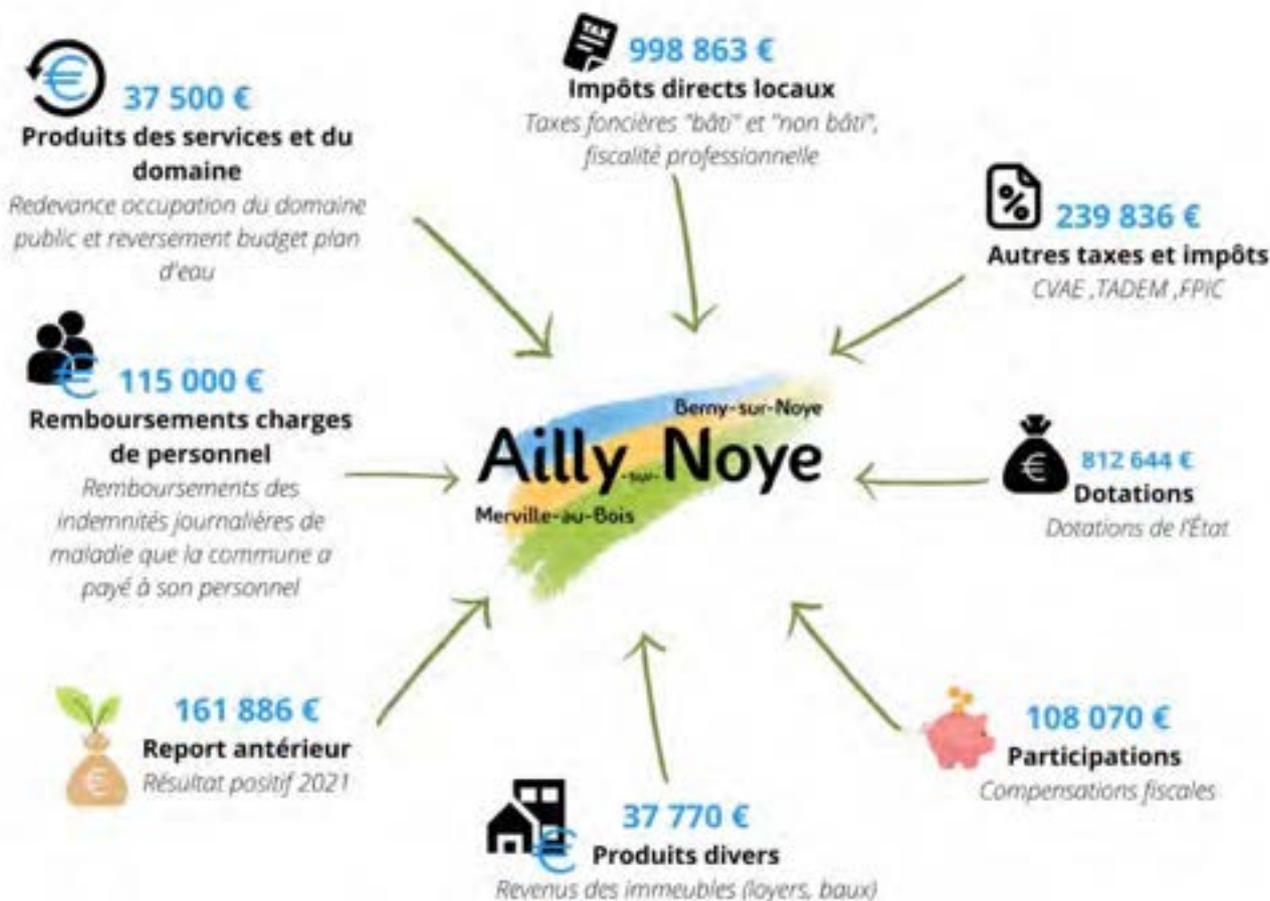
Évolution des dépenses de fonctionnement

Comme le montre le diagramme ci-après, les dépenses de fonctionnement (hors affectation pour le financement de l'investissement) sont revenues à leur niveau de 2019, et ce malgré l'inflation et les réformes nationales qui ont impacté nos charges de personnel (+3,5%).



■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Charges de gestion courante
■ Charges réelles financières
 ■ Autres charges non réelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Malgré un report antérieur (161 886€) plus faible qu'en 2022 (293 255€), le budget de fonctionnement est équilibré tout en respectant notre engagement de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale pendant toute la durée du mandat (2020/2026).

L'augmentation de la recette des impôts directs (+64 316€) résulte de l'augmentation des bases décidée par l'État (voir explication ci-dessous).



Les produits des services et du domaine augmentent de 19 500€ (+92%) et les remboursements de charges de personnel passent de 70 000€ à 115 000€ (+64%).

Structure des recettes de fonctionnement :

Le comparatif de nos recettes de fonctionnement avec celles des communes appartenant à la même strate démographique qu'Ailly, indique que nos ressources sont globalement inférieures à toutes celles de ces communes .

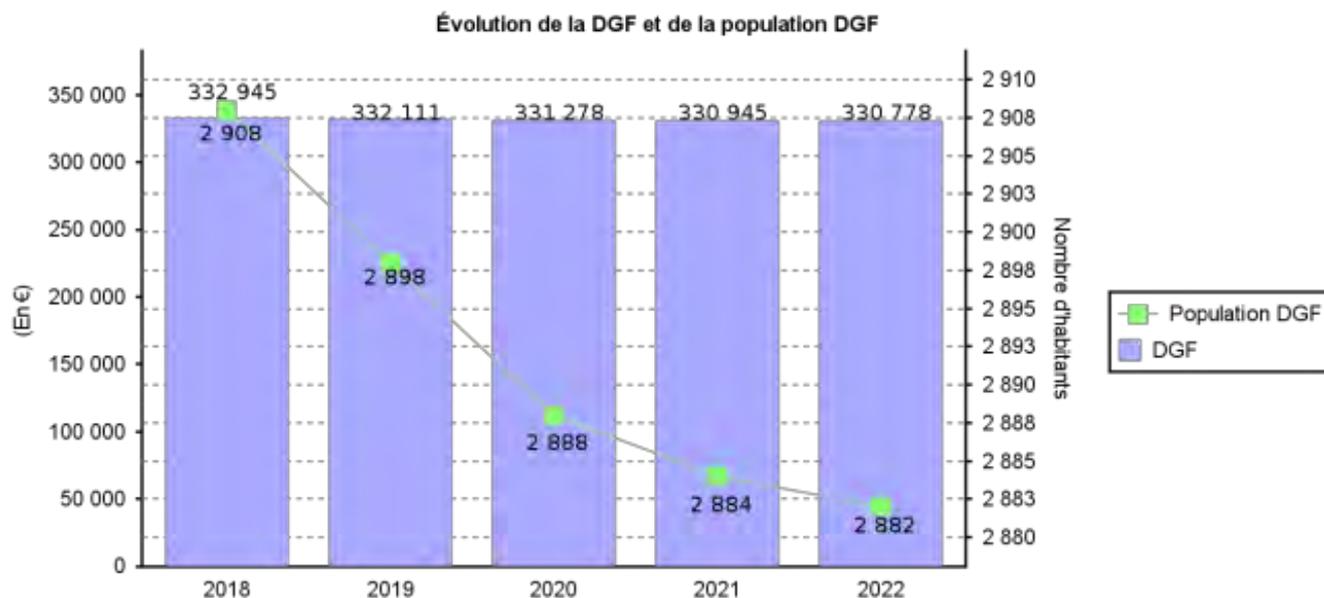
| 2022 | Montant en € par habitant pour la strate de référence | | | |
|---|---|--------------|--------------|--------------|
| | Commune | Département | Région | National |
| <i>En €/habitant</i> | | | | |
| Ressources Fiscales | 405 € | 413 € | 469 € | 819 € |
| Dotations et participations | 333 € | 402 € | 336 € | 375 € |
| Ventes et autres produits non financiers | 26 € | 45 € | 64 € | 179 € |
| Produits réels financiers | 0 € | 0 € | 0 € | 7 € |
| Produits réels exceptionnels | 6 € | 4 € | 6 € | 60 € |

Il faut noter la faiblesse de nos dotations et participations (**333€**), par rapport à celles perçues au niveau Départemental (**402€**), soit – 18%.

La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

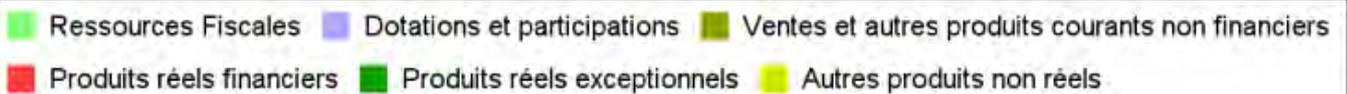
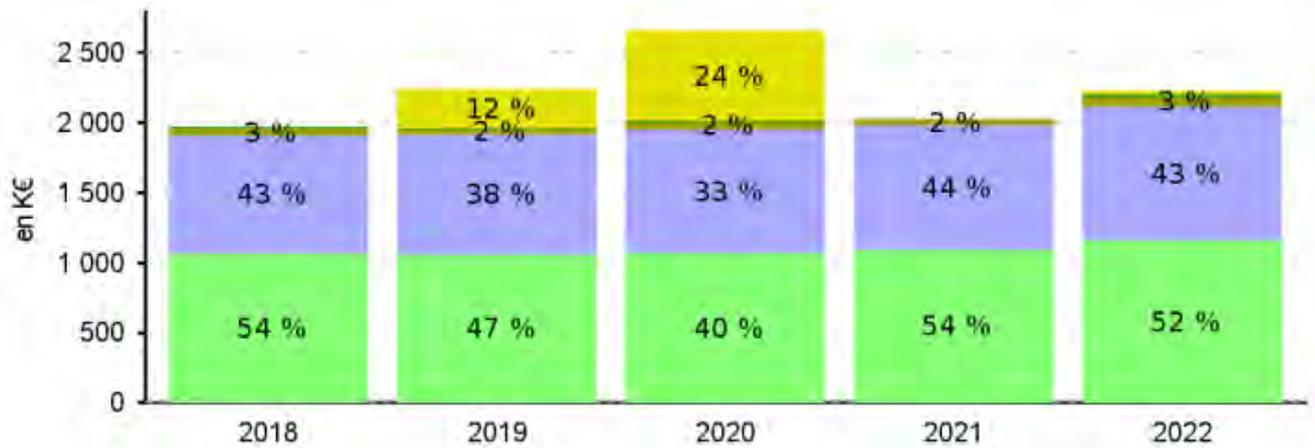
Alors que les charges courantes augmentent régulièrement, la Dotation Globale de Fonctionnement stagne depuis plusieurs années.





Évolution des recettes de fonctionnement :

Comme le montre le tableau ci-dessous, nos recettes réelles de fonctionnement se caractérisent par une grande stabilité en raison du maintien des taux de la fiscalité locale et de la quasi-stagnation des dotations que nous verse l'État représentant à elles deux 95 % de nos recettes.



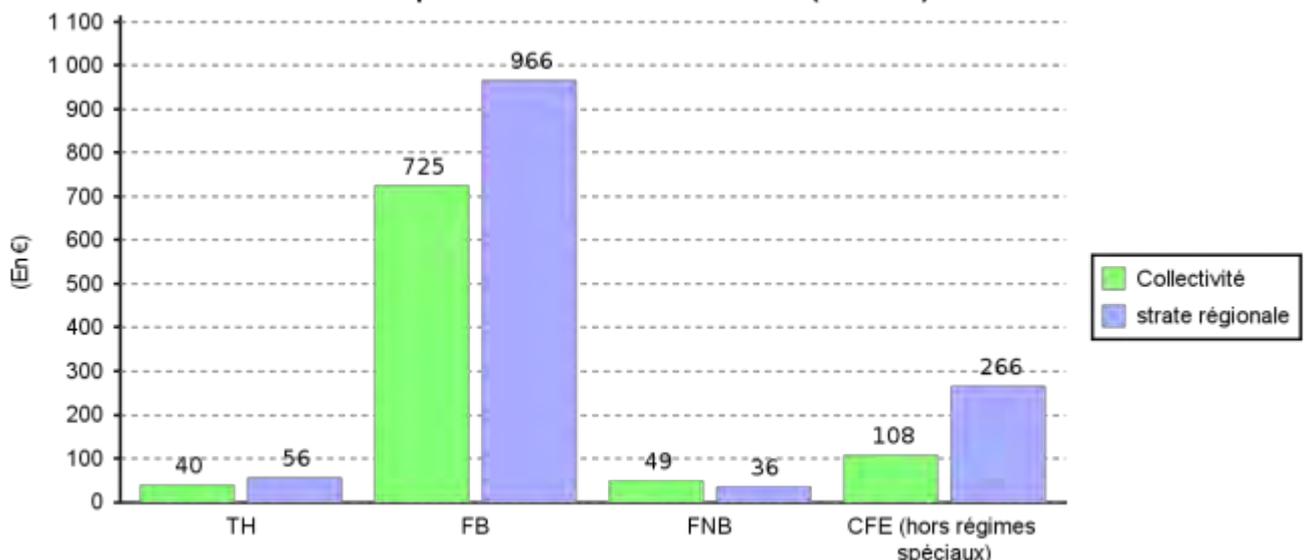
La fiscalité

Chaque année, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) notifie à la commune les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), cotisation foncière des entreprises (CFE).

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

Depuis 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

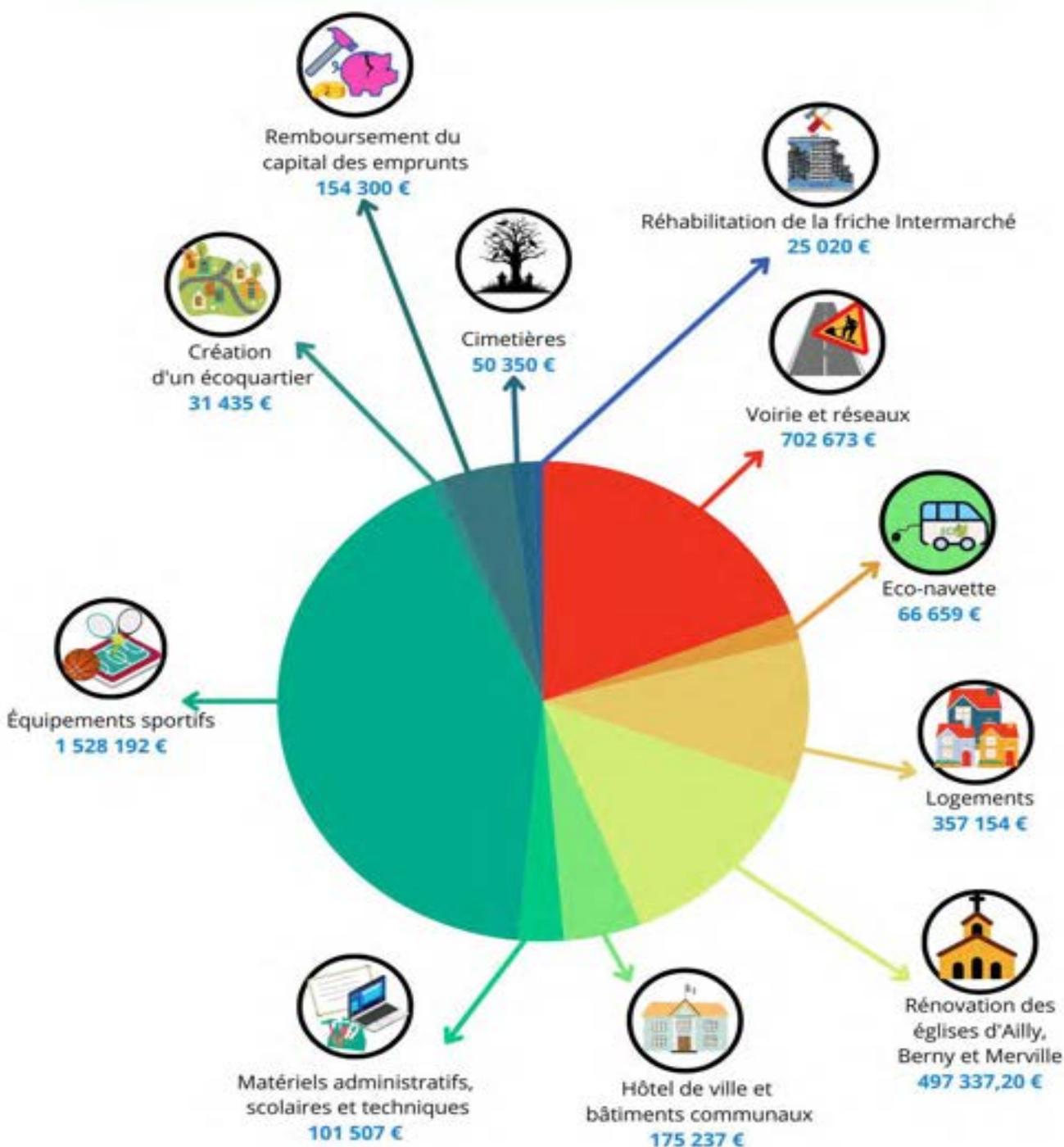
Comparaison des bases en 2022 (en €/ha)





Le tableau ci-dessus montre bien que la Commune n'est pas riche : en dehors du foncier non bâti, toutes les autres bases fiscales sont nettement inférieures à celles des communes de la même strate démographique dans le Département.

Répartition des investissements au budget primitif 2023





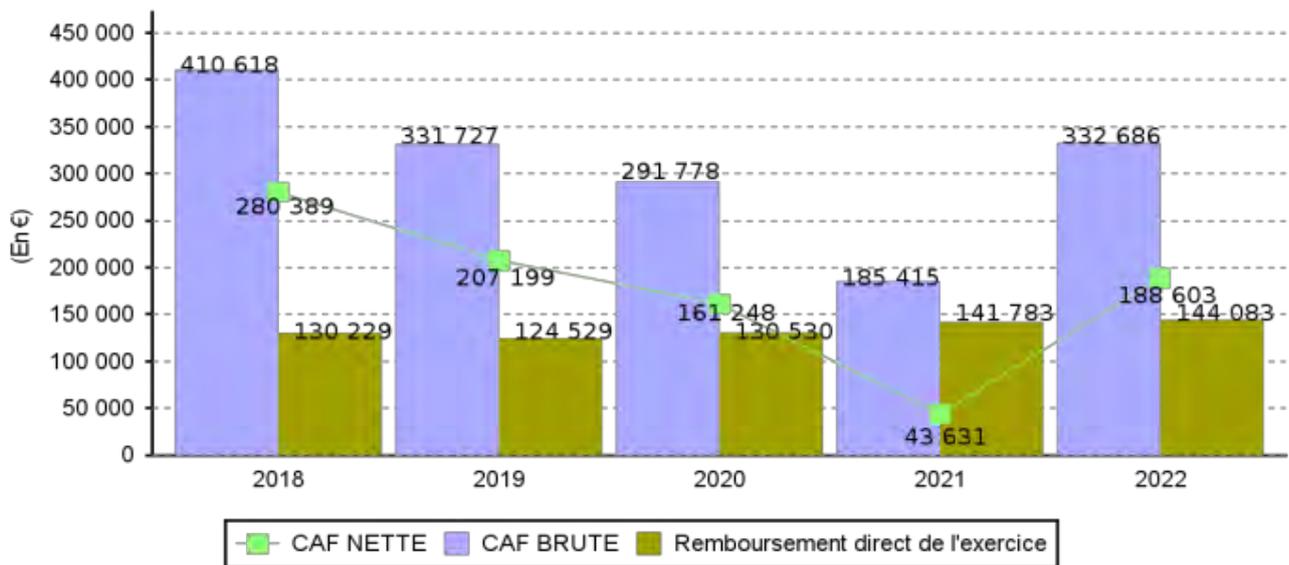
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle correspond au reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'investissement. Elle constitue l'une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

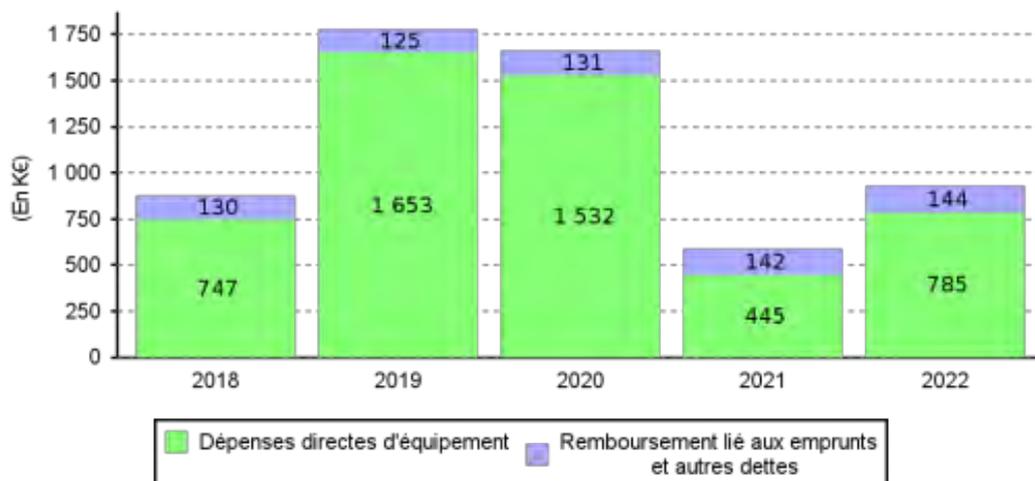
EVOLUTION DE LA CAF NETTE



Le diagramme ci-dessus montre qu'après quatre années successives de baisse jusqu'à atteindre 43 631 €, nos efforts sont récompensés puisque, enfin, notre Capacité d'autofinancement nette progresse en 2022, jusqu'à atteindre 188 603 €.

Évolution des dépenses d'investissement :

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Après 2 années de forts investissements (2019 et 2020), et en attendant l'aboutissement de nos projets d'équipements sportifs, la commune retrouve un rythme normal de dépenses d'investissement, avec une charge stable de remboursement du capital des emprunts. Cette courbe est appelée à progresser fortement en 2024 et 2025, lorsque les études en cours seront abouties et que les travaux seront engagés.



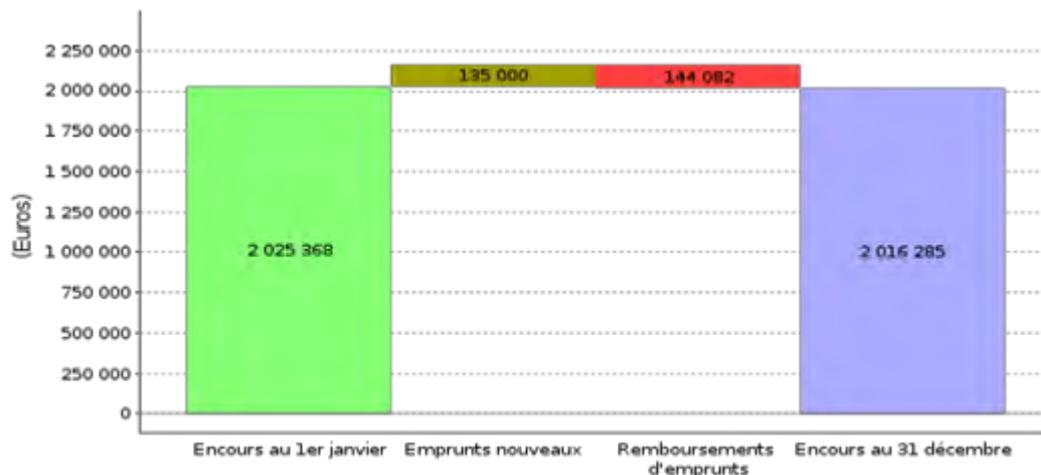
L'ENDETTEMENT

Évolution des dettes et des charges financières

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes sous-crits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.



Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2022



En 2022 la commune a remboursé plus de capital d'emprunt (144 082€) qu'elle n'en a contracté (135 000€). De ce fait, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 a diminué de 9 083€.

A retenir : En raison d'un contexte national dégradé depuis plusieurs années, l'Etat demande aux collectivités territoriales de faire des efforts supplémentaires en matière d'économies. À cela s'ajoute la forte inflation depuis 2022. Ailly n'échappe pas à cette orientation et le budget de la commune est impacté par la baisse des dotations de l'Etat.

Malgré cela, nous maintenons nos investissements tout en veillant au maintien de la qualité des services publics locaux.



Le lundi 16 janvier 2023, la commune a mis en place un service gratuit de navette pour les administrés. Après 40 semaines de fonctionnement, nous pouvons tirer un premier bilan :

- 861 personnes ont bénéficié de ce moyen de transport ;
- Une moyenne journalière estimée à 4 passagers, avec une fréquentation plus importante les mercredis, jeudi et samedi matin, ainsi que le jeudi après-midi ;
- 28 points d'arrêt implantés à travers l'ensemble de la commune ;
- 13 500 km parcourus ;
- Moins de deux semaines de panne de véhicule en août dernier.

Les différentes remontées d'informations des utilisateurs de l'éco-navette vont permettre prochainement la mise en place de **3 points d'arrêts supplémentaires**.

Travaux de marquage au sol



*Marquage d'un passage piéton à Merville
carrefour grande rue et rue d'enfer
en prolongement du chemin piétonnier*

Le marquage au sol permet de faire passer un maximum d'informations sans encombrer les voies.

Les services techniques de la commune ont procédé à la reprise de tous les marquages des « passages piétons », « lignes de stop » et « cédez le passage » ainsi que la matérialisation de places de stationnement sur la commune, et plusieurs emplacements de « stationnement réservé PMR ».



Réfection d'un stop



Marquage places de stationnement rue Veuve Baron

La zone bleue est active



Les services techniques de la commune ont repeint à l'automne les marquages de la zone bleue instituée dans le centre-ville par l'arrêté municipal du 23 novembre 2015.

Dans cette zone, afin de permettre au plus grand nombre d'automobilistes d'accéder aux commerces locaux, le stationnement est autorisé pour une **durée maximale d'1h, du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf les dimanches et jours fériés, pour les véhicules disposant d'un disque apposé sur le tableau de bord.**

Depuis début novembre, les Agents de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) municipaux ont fait de l'information préventive avant de verbaliser, mais, à compter du 1^{er} janvier 2024, les contrevenants à l'une de ces règles, encourrent une amende de 35 €.



Des disques de stationnement sont disponibles gratuitement en mairie.

Faciliter l'accès à l'hôtel de ville

Pour faciliter la venue en mairie des personnes à mobilité réduite, les services techniques de la commune ont réalisé, par du marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation, une place de stationnement qui leur est réservée pour leur permettre d'effectuer leurs démarches en mairie.



Circulation restreinte sur le chemin de desserte de la ZAC



Après plusieurs doléances de riverains de la rue veuve Dubois et des propriétaires de terrains longeant le chemin de terre qui relie la rue veuve Dubois à la rue Pierre Classen un arrêté a été pris pour interdire la circulation de tous les véhicules à moteur (vélomoteur, motos, quads, voitures).

Bien évidemment cet arrêté ne s'applique pas aux propriétaires riverains.

Comblement des cavités



Des cavités nous ont été signalées par un riverain sous le carrefour de la rue Pellieux avec la rue saint Martin. Un escalier d'une trentaine de marche permettait d'accéder au bas de la cavité.

Le BRGM (bureau de recherche géologique et minière) s'est saisi du dossier et avec l'agence routière du conseil départemental de la Somme le comblement a été fait : 135 m³ de béton auto nivelant ont été nécessaires pour combler la totalité des cavités et assurer ainsi la sécurité des usagers de la route à cet endroit .

Busage du Plan d'eau

Au creusement du plan d'eau, en 1973 une liaison en tuyaux béton d'un diamètre de 300 mm a été faite avec la rivière « la Noye » pour maintenir le niveau d'eau qui est régulé par des lames au niveau de la stèle du Docteur Classen. L'eau s'écoule ensuite vers la Noye par le fossé le long de la rue Sadi Carnot.

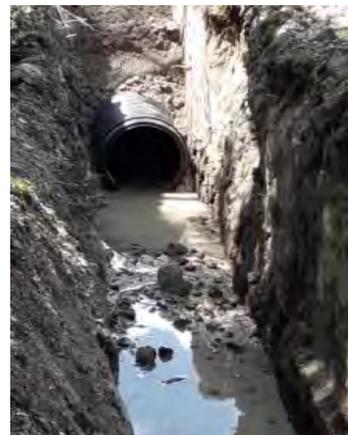
Depuis quelque temps le débit était devenu faible voire nul. L'intervention d'un hydrocureur avec un haut débit de pression a révélé un bouchage de la liaison sur une longueur d'environ 20 mètres. Une intervention de terrassement a été nécessaire pour remplacer la conduite qui était bouchée par des racines d'arbres .



Intervention Hydrocureur



Ouverture de la tranchée



Pose nouvelle canalisation
en PVC annelé

Collecte des sapins de Noël



La commune organise le ramassage des sapins de Noël. Pour cela, elle met en place trois lieux de collecte du mardi 26 décembre 2023 jusqu'au 26 janvier 2024.

Le premier sera implanté place Charles de Gaulle, un second sur le parking du plan d'eau, auprès de la halle Caillière. Le dernier était positionné à Merville au Bois, dans la grande rue, à proximité de l'ancienne mairie.

En 2022 plus de 250 sapins ont été récoltés, une trentaine (propres sans décoration) ont été donnés à un particulier qui élève quelques chèvres; le reste a été collecté par la communauté de communes Avre Luce Noye pour les transformer en broyat.



La gestion différenciée des espaces verts de la commune

Sur proposition de la commission Aménagement durable, la commune a adopté la gestion différenciée de ses espaces verts.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

C'est une gestion qui s'adapte à chaque espace vert, en fonction de leur utilisation et de leur localisation dans la commune. Elle permet de mieux répartir les ressources d'entretien des espaces verts au profit d'un triple avantage :

- **Écologique** : des actions favorables à la biodiversité, respectueuses de l'environnement et de la santé
- **Économique** : réduction de la consommation d'eau et de produits chimiques, réduction des surfaces tondues régulièrement
- **Social** : aménagements adaptés à l'utilisation par les habitants.

C'est laisser des prés fleuris et des prairies de fauche s'épanouir dans des endroits choisis

Fauchés une à deux fois par an, les prés fleuris et les prairies de fauche sont des aménagements favorables à la biodiversité qui constituent une alternative intéressante par rapport au gazon, dans les zones peu fréquentées par le public. Les prés fleuris sont souvent appréciés pour leur floraison haute en couleurs. Les prairies de fauche favorisent la végétation sauvage et donc les petits animaux et les insectes qui en dépendent.

C'est pratiquer une tonte différenciée

Le fait de varier les hauteurs et les fréquences de tonte permet de concilier les différents usages des gazons et pelouses en faveur de la biodiversité. De cette façon, on peut délimiter un chemin, tondu chaque semaine très court (± 5 cm), entouré d'une zone récréative où le gazon est tondu un peu plus haut (± 7 cm), elle-même entourée d'une zone peu fréquentée, où l'herbe n'est tondu qu'une fois toutes les 2 ou 3 semaines.

Bref, la gestion différenciée c'est

- des tontes moins fréquentes,
- plus de plantes locales
- moins de plantes annuelles et plus de vivaces dans les parterres et les bacs.

MAIS ce n'est pas l'abandon de l'entretien des espaces verts mais bien une gestion différente.

Vous avez pu voir ce panneau dans certains espaces de la commune :

Il identifie les zones où la biodiversité est privilégiée.

Pour choisir ces zones, la commission aménagement durable a réalisé un inventaire des parcelles communales qu'elle a classées selon leurs usages et a défini une nouvelle gestion.





Le week-end du 17 au 19 mars 2023 la région a organisé son nettoyage de printemps !

Cette année encore, Ailly-sur-Noye s'est mobilisée pour participer à cet événement.

Le samedi 18 mars, rendez-vous était donné aux habitants aux services techniques de la commune. La zone de ramassage s'est concentrée autour de la gare, des terrains de BMX et de motocross.



Les 20 participants, enfants, adolescents et adultes ont collectés **plus de 80 kg de déchets variés** sans compter un tas de pneus et un cadre de canapé clic clac que les agents communaux sont allés ramasser plus tard.

Un grand merci à tous les participants !

A noter : La 7^e édition de "Hauts-de-France Propres" se prépare et revient les 15, 16, 17 mars 2024.



L'arrivée de la Fibre à Ailly-sur-Noye !



La Fibre arrivera dans notre commune **à la fin du 1^{er} trimestre 2024.**



Chaque artère est équipée du câblage nécessaire au raccordement des boitiers qui seront installés chez tout habitant qui en accepte l'opportunité. Nous vous rappelons que **ce raccordement est intégralement pris en charge. Vous avez le choix de l'opérateur.** Restera à charge, l'abonnement internet de chacun.

Les échéances à venir :

De janvier à mars 2024, nous serons dans une période de « GEL » obligatoire dans le processus de développement. Pendant cette période, sera ou seront organisées une ou plusieurs réunions d'informations publiques. Celles-ci pourront se dérouler de deux manières différentes :

Soit l'organisation d'un « salon » de la Fibre, pour lequel seraient invités les habitants des communes concernées, dont Ailly-Berny-Merville, lieu à définir.

Soit **plusieurs** réunions dans différentes communes dans lesquels chacun pourrait se rendre en fonction de ses disponibilités.

Des opérateurs pourront être associés à ces évènements (ou cet évènement), afin de présenter leurs offres, **sans les commercialiser directement.**

L'adressage :

Nous avons commencé ce travail, il y a plusieurs mois et nous sommes en phase finale de réalisation du plan d'adressage.

Si toutefois, vous aviez un besoin spécifique de plusieurs boitiers dans votre habitation, bâtiment ou autre structure, n'hésitez pas à nous en faire part, à l'adresse ci-dessous :

vincent.daine@aillysurnoye.fr

Dans le cadre de ce travail, nous avons récemment voté au Conseil municipal, la création de 5 nouvelles rues, qui n'étaient jusqu'alors, pas ou mal nommées.

| | |
|--|--|
| La rue de RAINEVAL BAS | Anciennement rue de RAINEVAL |
| La rue de RAINEVAL HAUT | Anciennement rue de RAINEVAL |
| La ruelle DES PRES AUX RIGOLLES | Qui mène au stade depuis la rue Louis THUILLIER |
| La route de MERVILLE | Qui mène à MERVILLE AU BOIS, depuis la |
| La route d'HAINEVILLE | Qui mène à HAINEVILLE, depuis la route de CHAUSSOY |

Chaque habitation qui verrait un changement de numérotation, **fera l'objet d'un courrier et d'un contact préalable avec nos services.** Un arrêté du maire officialisera le nouveau numéro. Toutes les démarches administratives de fonction publique, liées à ce changement de numéro seront effectuées par les services de la Préfecture.

→ 16 septembre 2023 : Spectacle de ches cabotans



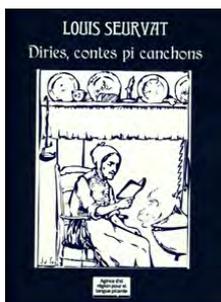
Dans le cadre du 90ème anniversaire du théâtre de marionnettes Chés Cabotans d'Amiens, et en lien avec le Conseil Départemental de la Somme la troupe de théâtre a offert un spectacle dans la salle des fêtes d'Ailly sur Noye. Pour cela le théâtre a inauguré son tout nouveau castelet. Le public a été au rendez vous et grands et petits ont apprécié les réparties de Lafleur toujours prêt à aider à sa façon ceux qui font appel à lui. L'association du jumelage a servi en fin de spectacle le pot de l'amitié offert par la commune.

→ 17 septembre 2023 : Inauguration du circuit des écrivains et présentation du recueil des textes picards de Louis SEURVAT

Dans la convention que la commune a signée avec l'Agence Régionale de la Langue picarde en juin 2022, figurait la mise en place de panneaux le long d'un circuit présentant diverses facettes de l'œuvre de notre écrivain picard local Louis SEURVAT.

Ce sont sept panneaux qui ont été installés au monument aux morts, à la bibliothèque, devant le 13 rue Gambetta, près de la boulangerie Van de Moortele, près du pont de chemin de fer, sur le mur à droite de l'entrée de l'église et enfin près de la tombe de Louis VASSEUR.

Cette opération s'inscrit dans la mise en place dans les communes de circuits des écrivains picards pour mieux faire connaître leurs œuvres et la langue picarde.



A cette occasion le recueil des textes en picard de Louis SEURVAT a été présenté et est en vente à la librairie d'Ailly sur Noye, au son et lumière, à la librairie du labyrinthe d'Amiens et à la librairie Martelle.

→ 5 novembre 2023 : Festival Chés Wèpes



La Communauté de communes Avre Luce Noye organise avec l'ARLP le festival "Chés Wèpes" sur 7 communes du territoire. À Ailly-sur-Noye, un bal folk a été organisé le 5 novembre à 15h dans la salle des fêtes. Une centaine de participants a dansé de 15 à 18h au son de la musique du groupe "Amuséon".

L'association du jumelage a tenu la buvette et fait des crêpes très appréciées des danseurs.



Le Patois Picard

Réponse à la question

Pourquoi patoisez-vous ?

Adressé par LA PICARDIE aux écrivains patoisant en Picardie

M. Louis SEURVAT

De même que nous aimons à garder religieusement les souvenirs de famille, qui se transmettent de génération en génération et dont nous ne nous séparons qu'à regret, quand le grand destructeur qu'on appelle le temps a fait son œuvre; pourquoi ne pas conserver avec un soin jaloux le langage de nos aïeux les Francs Picards, qui doit résister aux atteintes du temps, grâce au nombre considérable de poètes fournis par la Picardie au moyen âge, et grâce à ceux qui depuis lors et de nos jours, poètes ou prosateurs, ont écrit. et écriront encore en picard.

Il faut bien dire que notre patois, traité par certaines gens avec dédain sinon avec mépris, n'est pas un fils de la langue française, corrompu par la bouche des paysans, mais que, bien au contraire, il a droit à tout le respect de ceux qui se piquent, de bien parler et écrire notre langue nationale, parce qu'il est plus ancien que celle-ci, qu'il descend directement pour l'immense majorité des mots de la langue latine, qu'il est contemporain du vieux français, pour ne pas dire son frère aîné.

Si le dialecte du Île-de-France a été pris comme type de la langue commune au XIV^{ème} siècle, ce n'est pas le moins du monde parce qu'il était plus harmonieux à l'oreille, ou plus expressif, ou d'origine plus pure que le picard; c'est uniquement (il n'y a rien du nouveau sous le soleil !) par la loi du plus fort.

La prédominance que prit à cette époque la royauté sur la féodalité, a remplacé le dialecte du vaincu par celui du vainqueur, qui s'est, paré de nos dépouilles opimes, et a butiné (les étymologistes savent comme !) dans notre glossaire.

C'est un devoir de respect envers les ancêtres, qui s'impose aux Picards, de ne pas laisser tomber dans l'oubli la langue paternelle et toutes les traditions de notre Picardie.

N'est-ce pas là une raison plus que suffisante, si je n'en avais bien d'autres, pour excuser mes quelques essais de patoisant ?

Puisque vous m'en donnez l'occasion, j'ajouterai que grâce à vous et à tous mes camarades des Rosati picards, le patois picard ne sera pas de sitôt rangé dans la catégorie des langues mortes.

Louis SEURVAT
des Rosati Picards



Dans le cadre de la balourde 2024, un spectacle en picard est programmé pour le 7 mai 2024 à la salle des fêtes. Le choix du spectacle est en cours.

D'autre part, les trois premières semaines de Février seront dédiées à la mise en valeur des textes de Louis SEURVAT et de la littérature picarde à la bibliothèque municipale. En introduction de cette séquence, le spectacle l'incroyable banquet de la troupe de théâtre de l'alliance sera programmé le samedi 3 février 2024.



Les semaines du livre Picard à Ailly-sur-Noye

Samedi 3 février 2024

- Spectacle l'incroyable banquet : 15h00 à la salle des fêtes.

Mercredi 7 février 2024

- Visite commentée du circuit des écrivains Louis SEURVAT et présentation du recueil des textes de Louis SEURVAT : 10h00, rendez-vous devant la mairie.
- Inauguration de la collection d'ouvrages picards de la bibliothèque Louis SEURVAT : 11h00 à la bibliothèque Louis SEURVAT

Samedi 10 février 2024

- Spectacle pour enfants de Kamishibaï de la compagnie PIKARESK : 10h00 à la bibliothèque Louis SEURVAT
- Présentation du Kamishibaï par Laurent DEVISME (pour les enseignants et les animateurs) : 15h00 à la bibliothèque Louis SEURVAT

Mercredi 14 février 2024

- Présentation de l'ouvrage Les cabotans d'Amiens, des marionnettes au service du peuple par son auteur, Philippe LELEUX : 15h00 à la bibliothèque Louis SEURVAT

Dimanche 18 février 2024

- Visite commentée du circuit des écrivains Louis SEURVAT : 10h00 rendez-vous devant la mairie.

Mercredi 21 février 2024

- Présentation de la revue Ch'Lanchron par Jean-Luc VIGNEUX : 15h00 à la bibliothèque Louis SEURVAT



Le Salon du livre picard - 4 mai 2024

La mairie d'Ailly sur Noye organisera à la salle des fêtes le dimanche 4 mai 2024 de 14h à 18h le premier salon du livre picard. Vous pourrez venir rencontrer une quinzaine d'auteurs et d'éditeurs et vous faire dédicacer des livres par leurs auteurs présents.

À la salle des fêtes

Le 13 janvier - 15h30 : théâtre *La petite fille de l'hiver*

Création du Théâtre en l'Air Mise en scène : Cécile Demonchy assistée de Delphine Augereau

Librement inspirée du conte russe Snégourotchka, ou la « Fille de neige »,



Notre histoire commence avec un jour d'hiver où un paysan et sa femme se désolent de ne pas avoir d'enfants.

C'est alors que pour se distraire, ils décident de fabriquer un bonhomme de neige. Celui-ci prend vie : c'est une belle petite fille, qui grandira rapidement, tout en gardant un teint pâle comme la neige.

Comblés de joie, ils rattrapent ensemble le temps perdu.

Mais, c'est une petite fille de l'hiver, elle a besoin de froid, de glace... Alors quand arrive le printemps, elle est amenée à repartir...

Le décor du spectacle se déploie telle une "boîte à merveilles": paysage enneigé, maisonnette illuminée, escalier en serpentin, décorations de Noël, cadeaux colorés, et une multitude d'objets enfantins.

Le 3 février - 20h30 : théâtre *L'incroyable banquet*

Ecrit et mise en scène par Dominique Martens.

Mélange de sobriété et d'outrance, d'émotions et de cocasseries, cette nouvelle comédie parvient, une nouvelle fois, à trouver un ton neuf, original et authentique, pour évoquer des périodes de l'histoire de la Picardie en un spectacle vivant.



En 1950, une paysanne picarde décide d'organiser chez elle un « incroyable banquet » pour tenter de comprendre sa région et ses habitants. Qui sont-ils donc ces Picards ?

Qu'ont-ils de particulier ? Peut-on définir un "caractère picard" ?

Pour cela, elle invite quelques surprenants personnages de toutes conditions, venus de différentes époques, pour de drôles de rencontres pleines de surprises et d'éclats de rire.

Dix-sept acteurs sur scène pour une comédie originale, joyeuse et pittoresque. “

"L'Incroyable banquet" voit défiler des personnages picards venant d'époques variées allant du cultivateur de chanvre, du notaire d'Ailly-sur-Noye Louis Seurvat à la fille de joie relatant l'incendie de la cathédrale d'Amiens...

Les anecdotes contées sont nourries d'humour, impliquent le public et se basent sur des références classiques reconnues de tous.

Un agréable moment de divertissement, que nous avons le plaisir de vous faire découvrir.



Retour sur une année riche en événements

Marché du terroir et de l'artisanat

Le 26 mars dernier s'est tenu le marché du terroir et de l'artisanat sur le plan d'eau. Une trentaine d'exposants ont fait le déplacement pour faire découvrir aux visiteurs des produits artisanaux et culinaires de la région.



Marché de printemps

Le marché de printemps s'est tenu le 30 avril lors d'une belle journée animée. Une vingtaine d'exposants ont fait le déplacement pour faire découvrir leurs produits aux visiteurs. Des jeux gonflables étaient également mis à disposition pour le plus grand bonheur des enfants.



La chasse aux œufs de pâques

A l'occasion de la chasse aux œufs de pâques, les enfants ont pu se rassembler au plan d'eau de la commune pour rechercher et ramasser des œufs colorés. Ils sont repartis avec des surprises chocola-tées.





Retour sur une année riche en événements



La semaine de la balourde

Cette année encore, la Balourde était de retour dans la commune pour une semaine de festivité. Elle fut animée par des spectacles captivants, des soirées à thème, des activités ludiques pour les enfants, des défilés hauts en couleurs et une foire commerciale et artisanale accompagnée d'une fête foraine.



Les 50 ans du Plan d'eau

Le plan d'eau a fêté ses 50 ans les 23, 24 et 25 juin 2023. Afin de célébrer l'événement comme il se doit, de nombreuses animations étaient proposées : Village des sports, randonnées, démonstrations de jouets parisiennes et Lyonnaises, expositions et animations ont rythmé le week end pour le plaisir de tous.



Le 14 Juillet

Les festivités du 14 Juillet ont rassemblé les Aillysiens et Aillysiennes lors des animations programmées par la commune : les cérémonies patriotiques aux monuments aux Morts, la retraite aux flambeaux reliant la place Charles de Gaulle au plan d'eau, le magnifique feu d'artifice, tiré depuis le théâtre de verdure; Le traditionnel bal de la buvette du plan d'eau a clôturé cette fête nationale.





Retour sur une année riche en événements



Fête de Berny

La fête de Berny s'est tenue les 13 et 14 août dernier, sur le plan d'eau.

Petits et grands se sont retrouvés autour des manèges et gourmandises, sous un soleil resplendissant.



Fête de Merville-au-Bois

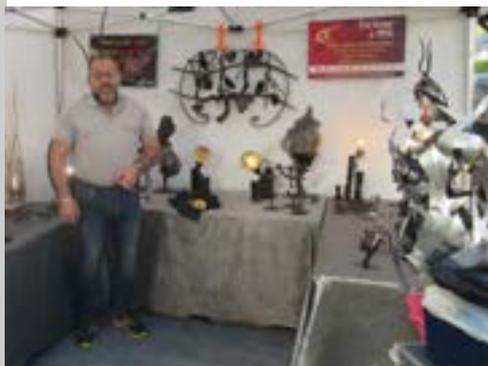
La 3ème célébration de la fête de Merville s'est déroulée le 10 septembre 2023.

Au programme : Réderie et repas champêtre pour les grands, et pêche aux canards pour les plus petits. La journée s'est clôturée avec la présence des bidons de Corbie.



Marché d'automne

Le 23 octobre 2023, les exposants du marché d'automne ont proposé des produits artisanaux, de saison ou du terroir aux nombreux visiteurs. Petits et grands ont également partagé un très bon moment autour des jeux picards.





Retour sur une année riche en événements



Marché de Noël 2023

L'édition 2023 du marché de Noël a encore été une réussite. Une soixantaine d'exposants proposant une grande variété de produits, allant de produits locaux en passant par les créations artisanales, étaient présents. Les visiteurs ont pu profiter de l'ambiance festive, des décorations, de la patinoire ainsi que des manèges pour le plus grand bonheur des enfants.



Ailly sur Noye - Berny - Merville. Ville d'avenir pour vous, avec vous !

LA VIE DE MA COMMUNE



Balade du Père Noël

Le 17 décembre, le Père Noël et la Mère Noël ont arpenté les rues de la commune au volant de leur traîneau. Photos et distribution de friandises ont fait rêver les nombreux enfants présents.





Naissances :

PILLON Arthur le 22 novembre 2022
CALATAYUD Jaïna le 26 novembre 2022
OSSART MAUDUIT Danté le 10 décembre 2022
BAS Akay le 13 décembre 2023
LEFEVRE BOUCHER Elio le 18 décembre 2023
MELCUS Maxence le 23 décembre 2023
MIRAOUI Matys né le 15 février 2023
LIEDTKE LEDO Imaë née le 25 mars 2023
LIEDTKE LEDO Laëna née le 25 mars 2023
LEGOIX Charli né le 27 mars 2023
MORATELLI Juliette née le 6 avril 2023
GOURLIN Victoria née le 10 avril 2023
BOISSARD BACHELET Rachel née le 26 avril 2023
BOUSSEMART Manon née le 12 mai 2023
BOUSSEMART Romane née le 12 mai 2023
BRUNET Auguste né le 30 mai 2023
BUFFET Alya née le 10 juin 2023
GRIOS Noah né le 12 juin 2023
MONJO Eden né le 12 juin 2023
POUILLIEUTE Anna née le 17 juin 2023
DEVOYE Raphael né le 28 juin 2023
CORDONNIER Lou née le 25 juillet 2023
QUINEJURE Tyliam né le 4 août 2023
GERMONPREZ Antoine né le 6 août 2023
BOVAL Arthur né le 8 septembre 2023
BERTHELOT Danaé née le 27 septembre 2023
AKEB BURAN Sofia née le 30 septembre 2023
RAOULT Liam né le 12 octobre 2023
MORGAND Juliann né le 9 novembre 2023
SAGUEZ Maé né le 22 novembre 2023
MARTIN Mylann né le 8 décembre 2023

Baptêmes civils :

LEGRAND Noah le 11 février 2023
CROCHU Kylan le 26 août 2023
RODRIGUES DA CUNHA Liandro le 27 août 2023
BOUTRY Clémentine le 23 septembre 2023

Mariages :

POIRE Jonathan et BERTIN Caroline le 10 décembre 2022
RAOULT Alexis et LARIBI Sara le 25 février 2023
BACHELET Francis et GODBERT Noémie le 1er juin 2023
HAMM Jérôme et BOUTRY Hélène le 24 juin 2023
MARTIN Corentin et VIESIER Tatiana le 5 août 2023
CHOUILLER Cédric et ANNAERT Stéphanie le 12 août 2023
LEVASSEUR Florian et SOYER Annelyne le 16 septembre 2023
OCQUIDENT Antoine et CAMPO Coraly le 23 septembre 2023

Pactes civils de solidarité (Pacs) :

VAN LERBERGUE Edouard et LONGAVESNE Lucie le 13 février 2023
DELABY Ayrone et SERVAETEN Margot le 18 mars 2023
HUYGHE Guillaume et DEMARETZ Emma le 18 mars 2023
COLIBEAU Jessy et EUGENE Alyson le 25 mars 2023
MERIAUX François et DARGELLY Manon le 5 mai 2023
TIERNY Arnaud et SANGNIER Florence le 29 juillet 2023

Pactes civils de solidarité (Pacs) :

VIEZ Nicolas et SEGARD Laure le 7 août 2023
BENABDELHAK Hugo et DUBUS Léa le 11 septembre 2023
GAILLIEN Rémy et SALLE Marion le 12 septembre 2023
HECQUET Pierre et CASTEL Doriane le 15 septembre 2023
MARIE Alexis et DELATTRE Madison le 17 novembre 2023
GOBE Eric et DETURCK Valérie le 18 novembre 2023
POIRET Eric et CLERENTIN Nathalie le 18 novembre 2023

Décès :

MONGRENIER veuve UVATI Evelyne, le 6 janvier 2023 à 90 ans
BOUCHER Gérard le 10 janvier 2023 à 88 ans
MONTAILLÉ Donatien le 19 janvier 2023 à 69 ans
HOQUIDENT veuve LOUIS Chantal 22 janvier 2023 à 69 ans
TAQUET Stéphanie le 27 janvier 2023 à 50 ans
DEFLOU René le 27 janvier 2023 à 99 ans
SIMON Christian le 7 février 2023 à 81 ans
MOREL veuve COZETTE Jacqueline le 12 février 2023 à 86 ans
MOURIER veuve DUPONT Berthe le 12 février 2023 à 100 ans
COFOURAIN Henri-Yvon le 22 février 2023 à 95 ans
DERAMBURE veuve DESBIENDRAS Gisèle le 14 mars 2023 à 88 ans
FOURDRINIER Claude le 22 mars 2023 à 78 ans
POUSSIN veuve LEPAGE Lucette le 26 mars 2023 à 94 ans
GOURGUECHON Jacqueline le 2 avril 2023 à 87 ans
LEVACHEFF veuve COCHARD Jeanne le 10 avril 2023 à 98 ans
SÉNÉCHAL veuve MELCHIOR Martine le 20 avril 2023 à 76 ans
LORGNIER Joël le 29 avril 2023 à 68 ans
CARON veuve LECLERCQ Jacqueline le 19 mai 2023 à 96 ans
BOZO Maurice le 6 juin 2023 à 67 ans
ROUSSEL Pierre le 8 juin 2023 à 78 ans
COQUEL Jacques le 20 juillet 2023 à 76 ans
PLATERIER Raymond le 1^{er} août 2023 à 74 ans
BAILLET Alain le 4 août 2023 à 71 ans
MARESCHAL Jean le 6 août 2023 à 90 ans
PIQUET Raymond le 9 août 2023 à 82 ans
MEGLINKY Pascal le 6 septembre 2023 à 64 ans
MOREAU veuve PENOT Fernande le 7 septembre 2023 à 87 ans
RATIER Maurice le 9 septembre 2023 à 87 ans
ELIEZER Ange-Marie le 13 novembre 2023 à 77 ans
RENAUD veuve BREQUIGNY Andrée le 29 novembre 2023 à 73 ans
WYBON André le 2 décembre 2023 à l'âge de 80 ans
PIETERS épouse TRICOT Marie-José le 4 décembre 2023 à l'âge de 77 ans
COCHET Corinne le 29 décembre 2023 à l'âge de 57 ans

Ouverture de la Mairie au public

Lundi, mardi, et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Jeudi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00
Samedi de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)
Tél : 03 22 41 71 71 - Courriel : mairie@aillysurnoye.fr



Urgence Week-End - Jours Fériés

**et lorsque les services de la Mairie sont fermés en semaine le
nouveau numéro à appeler est le suivant : 06 26 71 07 24**